

Règlement du jeu "GRAND CONCOURS FEVRIER"

Art 1/ Afibel organise du 10/02/2020 0 heure 00 au 23/02/2020 minuit inclus, un jeu composé de votes et d'instantanés gagnants intitulé « Grand concours février ». Ce jeu se déroulera exclusivement sur le site internet d'Afibel : <https://www.jeu-afibel.com/grand-concours-afibel-fevrier>

Art 2/ Cette opération est ouverte à toute personne physique, majeure, pénalement responsable, résidant légalement en France à l'exception du personnel d'Afibel et de sa famille. La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Art 3/ La participation à ce jeu est gratuite et sans obligation d'achat excepté pour les frais de connexion qui restent à la charge du participant. Les chances de gagner avec ou sans commande sont identiques. L'attribution des lots est réalisée sous le contrôle de la SELARL Millois, Spatari et Cornélio, huissiers de justice, 6 rue Faidherbe à Tourcoing où le règlement a été déposé.

Art 4/ La procédure du jeu est la suivante : les instantanés gagnants qui déclenchent l'attribution d'une dotation à un participant sont prédéterminés de façon aléatoire. Est ainsi déclaré gagnant, un participant qui joue au moment de l'instant gagnant. Si aucun participant ne joue à ce moment, sera alors déclaré gagnant le premier participant qui jouera après cet instant gagnant.

Art 4/ Pour participer à ces instantanés gagnants, il faut se connecter sur <https://www.jeu-afibel.com/grand-concours-afibel-fevrier> en complétant le formulaire d'inscription et l'ensemble des champs obligatoires (notamment civilité, nom, prénom, adresse électronique) et en votant pour son produit préféré parmi 4 produits proposés. Une cape modèle URBICA sera attribuée aléatoirement chaque semaine jusqu'au 23/02/2020 minuit inclus, de la façon suivante : 1 cape modèle URBICA entre le 10 et 16 février et 1 cape modèle URBICA entre le 17 et 23 février. Les capes seront envoyées par la poste à l'adresse que les gagnants auront indiqué sur leur formulaire de victoire.

Toute participation reçue par téléphone, courrier ou par courriel sera rejetée. Toute participation incomplète, inexacte ou fantaisiste ne sera pas prise en compte et entraînera sa nullité, Afibel se réservant le droit de procéder à toute vérification utile pour la bonne application du présent règlement et notamment de vérifier l'identité du participant. Une réclamation ne pourra être acceptée si le participant a indiqué une adresse e-mail invalide et/ou incorrecte.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant sera sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au jeu pendant toute sa durée.

Afibel se réserve le droit d'écarter du jeu tout participant ne respectant pas une ou plusieurs dispositions du présent règlement. Afibel se réserve le droit de poursuivre toute personne qui tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement ou à l'impartialité du jeu.

Art 5/ Lots mis en jeu : 2 capes modèles URBICA d'une valeur commerciale unitaire de 20 euros. Chaque gagnant ne pourra en aucun cas prétendre obtenir la contre-valeur en espèces ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

Art 6/ Afibel ne pourra être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, ce jeu (ou ses modalités) devait être en partie ou totalement modifié ou annulé. Afibel ne pourrait également encourir aucune responsabilité de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment de l'indisponibilité du site Internet, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du jeu, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du jeu, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un participant. Aucune indemnité ne serait alors exigible.

Art 7/ Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site Internet et la participation au jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

Art 8/ Conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 et à la Loi Informatique et Libertés, vous disposez :

- d'un droit d'accès aux données personnelles vous concernant, que nous traitons ;
- du droit de demander l'effacement des données personnelles vous concernant, que nous conservons, sauf dérogation légale ;
- de faire rectifier les données personnelles inexacts vous concernant et /ou de faire compléter les données personnelles incomplètes ;
- de demander la limitation du traitement de vos données ;
- du droit à la portabilité des données que vous nous avez fournies dans un format standard accessible à vous ou à un tiers désigné par vous ;
- du droit de définir des directives relatives au traitement de vos données après votre décès.

Enfin, vous disposez du droit d'opposition au traitement de vos données personnelles pour motif légitime, lorsque le traitement intervient sur le fondement de l'intérêt légitime d'AFIBEL, tel que visé à l'article 6 (1) f du règlement européen. Vous disposez également du droit d'opposition au traitement des données personnelles que vous nous aviez communiquées sur la base de votre consentement, tel que visé à l'article 6 (1) a du règlement européen. Cette opposition peut intervenir à tout moment sans que cela ne remette en cause le traitement réalisé préalablement.

Vous pouvez exercer l'ensemble de vos droits en écrivant à : AFIBEL - Service clientèle - 59677 Roubaix Cedex 2 ou par courriel à serviceclient@afibel.net et en joignant une copie de votre pièce d'identité. AFIBEL s'engage à vous répondre dans les 30 jours à compter de la réception de votre demande.

Si vous ne souhaitez pas être contacté par téléphone par des sociétés dont vous n'êtes pas client, vous pouvez vous inscrire sur <http://bloctel.gouv.fr>

AFIBEL et ses collaborateurs s'attachent tous les jours au respect de la vie privée et à la protection des données personnelles. Si vous aviez des remarques à formuler ou si malencontreusement, nous n'avions pas été au rendez-vous de vos attentes, nous vous invitons

à vous adresser au délégué à la protection des données (DPO) du Groupe DAMARTEX dont AFIBEL fait partie à l'adresse DAMARTEX - A l'attention du DPO- 160 boulevard de Fourmies 59100 ROUBAIX ou par courriel à dpo@damartex.com.

Enfin, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité française de protection des données, la CNIL, à l'adresse : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715- 75334 PARIS CEDEX 07.

Art 9/ Une copie du présent règlement sera envoyée gratuitement à toute personne qui en fera la demande écrite à Afibel 59677 Roubaix cedex 2. Afibel remboursera à toute personne qui en fera la demande les frais d'envoi postaux engagés pour expédier le règlement.

Art 10/ Aucun renseignement ne sera donné par téléphone ou quelque autre mode que ce soit par Afibel et/ou la SELARL Millois, Spatari et Cornélio.